

Règlement « Coupe de la Ligue »

SAISON 2010-2011

1. But du circuit

Le but du circuit des épreuves de la coupe de la L.F.C.E.B. est double :

- 1.1. Premièrement : inciter les jeunes licenciés à participer aux différentes compétitions qui se déroulent en communauté française, ainsi que les championnats de Belgique, en renforçant l'aspect d'émulation lié à l'établissement d'un classement;
- 1.2. Deuxièmement : établir un classement "L.F.C.E.B." qui tient compte de l'aspect qualitatif des résultats.

2. Catégories et tournois

La demande d'inscription au calendrier de la coupe de la ligue devra être communiquée au secrétariat de la ligue avant le 1er mai de chaque année.

Les catégories reconnues sont :

- 2.1. *Fleuret pupilles* : garçons et filles
- 2.2. *Fleuret minimes* : garçons et filles
- 2.3. *Fleuret cadets* : hommes et dames
- 2.4. *Epée minimes* : garçons et filles
- 2.5. *Epée cadets* : hommes et dames
- 2.6. *Sabre cadets* : hommes et dames

3. Tenue

3.1. Les normes en vigueur pour les championnats de Belgique sont étendues aux épreuves de la coupe de la ligue de la catégorie pupille à cadet. Les modèles de tenue antérieurs aux normes « CE », portant le sigle « FIE 350 » et/ou 800Nw, sont autorisés.

3.2. Pour la catégorie « poussin », l'équipement et l'habillement doivent assurer le maximum de protection compatible avec la liberté de mouvements indispensable pour la pratique de l'escrime.

3.3. L'habillement doit être composé d'une matière suffisamment solide, être propre et en bon état. Il comprend :

- Une paire de chaussures de sport
- Une paire de chaussettes recouvrant entièrement les jambes jusqu'au dessous du pantalon et être tenues de façon à ne pas pouvoir tomber.
- Un pantalon fixé au dessous des genoux
- Une veste recouvrant le pantalon sur une hauteur de 10 cm minimum, l'escrimeur étant en position de garde
- Une cuirasse de protection des parties vitales hautes (sous-veste)
- Pour les escrimeuses : un protège-poitrine (bustier en matière rigide ou coquilles de protection).
- Un gant dont la manchette recouvre la moitié de l'avant bras
- Un masque d'escrime

4. Participants et surclassement

4.1. Catégories d'âge :

1. Pupille : tireurs nés en 1999 et 2000
2. Minime : tireurs nés en 1997 et 1998
3. Cadet : tireurs nés en 1994, 1995 et 1996

- 4.2. Le surclassement simple de Pupille à Minime et de Minime à Cadet est autorisé
- 4.3. La participation des tireurs de la catégorie Poussin (nés en 2001 et 2002) et plus jeunes est interdite.

5. Formule des compétitions

Le comité organisateur de la compétition, en accord avec le directoire technique de la compétition peut choisir la formule qu'il juge la meilleure pour le bon déroulement de la compétition parmi les suivantes :

- 5.1. *Formule A (recommandée jusqu'à 24 tireurs présents)* : 2 tours de poule avec ou sans élimination suivis d'un tableau d'élimination avec ou sans repêchage.
- 5.2. *Formule B* : formule sans éliminés. Si le nombre de pistes et le nombre d'arbitres présents le permet et si le nombre de tireurs est divisible 3 constitution d'équipes de 3 (par cercle ou non), suivi d'une poule unique avec classement individuel et classement par équipes.
- 5.3. *Formules C* : Formule sans éliminés. **Un ou deux** tours de poules préliminaires de 5 ou 6 tireurs, sans élimination avec classement général établi sur base du total des 2 tours, par addition des différents (v-d et t.d-t.r) indices. Ce classement est ensuite utilisé pour la constitution de poules de niveaux. Ces poules sont constituées en fonction du nombre total de participants en prenant les 6 premiers (poule A), puis les 6 suivants (poule B) et ainsi de suite. **CETTE FORMULE EST OBLIGATOIRE DANS LA CATEGORIE PUPILLE. Remarque : à la fin du tournoi, un classement général est établi pour tous les tireurs.**
- 5.4. *Formule D* : formule sans éliminés. Si le nombre est divisible par 7 : Un tour préliminaire de 7 tireurs avec classement. Ensuite, poule de niveaux en fonction des classements (poule de 7), constituée en prenant les 7 premiers, puis les 7 suivants et ainsi de suite.
- 5.5. *Formule E* : formule sans élimination. Poule unique simple.
- 5.6. *Formule F* : formule avec élimination. Un ou deux tours de poule préliminaires sans élimination avec classement suivi de tours de poule éliminatoires successifs (maximum 30% d'éliminés) jusqu'à la finale en poule de 6.
- 5.7. *Formule G* : formule avec élimination. Poule unique suivie ou non d'un tableau d'élimination avec ou sans repêchage.
- 5.8. *Formule H* : formule avec élimination. Un ou deux tours de poules préliminaires de 6 ou 7 tireurs, sans élimination, suivis d'un tableau d'élimination avec repêchage.
- 5.9. *Formule I* : formule avec élimination. Un ou deux tours de poules préliminaires avec ou sans élimination suivi d'un tableau d'élimination directe.
- 5.10. *Formule J* : formule avec élimination. Un tour de poule préliminaire avec ou sans élimination suivi d'un tableau d'élimination ou toutes les places sont tirées.
- 5.11. *Formule FIE*

6. Formules spécifiques pour les catégories féminines

6.1. PUPILLES FILLES

- Lorsque la catégorie « pupilles filles » compte 4 tireuses ou moins, l'organisateur peut faire une compétition mixte (pupilles filles + pupilles garçons).
- Constitution des poules : les tireuses et les tireurs sont classés dans les poules en fonction de leurs points respectifs de leur propre classement (cfr art. 9).
- Attribution des points :
 - Les pupilles garçons recevront leurs points en fonction de leur place finale dans la compétition mixte. Les places obtenues par les pupilles filles resteront vierges (cfr art.8).
 - Les pupilles filles : un classement séparé sera réalisé pour les pupilles filles en fonction de leur place obtenue dans la compétition mixte.

6.2. MIMINES FILLES et CADETTES

- Lorsqu'une des deux (voire les deux) catégories compte (nt) 4 tireuses ou moins, l'organisateur peut faire une compétition combinée (minimes filles + cadettes).
- Constitution des poules : les tireuses seront classées dans les poules en fonction de leurs points respectifs de leur propre classement (cfr art. 9)
- Attribution des points :
 - Toutes les tireuses recevront des points pour la catégorie « cadettes ».
 - Pour les minimes filles : un classement séparé sera réalisé pour les minimes filles en fonction de leur place obtenue dans la compétition combinée.

7. Nombre de touches, durée des matchs et catégories d'âge.

7.1. Pupilles :

- Matchs de poule : 4 touches et durée maximum de 3 minutes

7.2. Minimes :

- Matchs de poule : 5 touches, durée maximum de 3 minutes.
- Match de tableau de repêchage : 15 touches en 3 reprises de 3 minutes.
- Matchs de tableau d'élimination directe : 15 touches en 3 reprises de 3 minutes.

7.3. Cadets :

- Matchs de poule : 5 touches, durée maximum de 3 minutes.
- Matchs de tableau de repêchage : 10 touches en 2 reprises de 3 minutes ou 15 touches en 3 reprises de 3 minutes.
- Matchs de tableau d'élimination directe : 15 touches en 3 reprises de 3 minutes.

8. Attribution des points :

8.1. *Base de calcul* : les points sont calculés selon la formule suivante : $101 - (\text{place} * 100 / \text{nombre de participants}) = \text{points obtenus}$.

8.2. Classement

- Sera classé premier, le tireur qui aura obtenu le plus de points à l'issue de la dernière épreuve de la Coupe de la Ligue.
- Le nombre maximum de résultats pris en compte (nombre X) est équivalent à la moitié (ou arrondi à l'unité supérieure) du nombre de compétitions figurant au calendrier de la coupe de la Ligue.
- Une fois ce nombre X défini, le classement est établi par addition des "x" meilleurs résultats.

9. Constitution des Poules

9.1. Catégories Pupille et Minime

9.1.1. De 1 à 100 : classement de la Coupe de L.F. à jour (le classement change après chaque tournoi)

9.1.2. De 101 à 200 : les tireurs montant de catégorie en fonction de leur classement année précédente dans la catégorie qu'ils quittent

9.1.3. De 201 à 300 : classement des escrimeurs tirant en surclassement et non classés au point 9.2, en fonction de leur classement à jour dans leur catégorie.

9.1.4. 999 : tous les autres.

9.1.5. Exception : Dans le cas où un tireur classé dans une catégorie la saison précédente ne participe pas à une compétition de cette catégorie dès le début de la saison, il sera tenu compte de son classement de la saison antérieure jusqu'à la fin novembre lors de sa première participation. A partir du 1er décembre : application du 9.5.

9.2. Catégorie Cadet

9.2.1. De 1 à 100 : le dernier classement national à jour

9.2.2. De 101 à 200 : le classement de la coupe de la Ligue à jour

9.2.3. 999 : les autres

10. Annonce des tournois et horaires des épreuves

Le cercle organisateur enverra l'annonce de la compétition au secrétariat des 2 ligues ainsi qu'à tous les cercles d'escrime membres de la Fédération nationale.

Les épreuves de la Coupe de la Ligue peuvent se dérouler en une ou deux journées. L'épreuve débutera au plus tôt à 9h00 (début des assauts) et s'achèvera au plus tard à 20h00 (fin de cérémonie des remises de récompenses).

Le temps d'attente entre les tours de poule et de tableau ne pourra pas dépasser 45 minutes

11. Inscriptions

Le droit d'inscription aux compétitions de la coupe de la Ligue est de 10€

L'échéance des inscriptions est fixée au plus tard au mercredi qui précède avant minuit.

En cas d'inscription tardive, le droit d'inscription est doublé (=20€).

Quand c'est possible, la liste des inscrits sera publiée sur le site web du cercle organisateur.

12. Mise à jour des classements

La mise à jour des classements est réalisée par le secrétariat de la L.F.C.E.B.

Afin de permettre la mise à jour immédiate des différents classements, les résultats des compétitions seront envoyés par fax au 069/87.52.91 le lundi qui suit la compétition.

Le dossier de la compétition, avec les activités des arbitres, doit parvenir pour le mercredi qui suit la compétition, au plus tard (par fax, courrier, email : au secrétariat de la L.F.C.E.B. 069/87.952.91, escrime@skynet.be).

13. Récompenses

Une coupe sera attribuée par la L.F. aux trois premiers différents lauréats lors de l'assemblée générale. Sauf cas de force majeure, leur présence est obligatoire.

14. Arbitres

14.1. L'organisateur a l'obligation de préciser dans l'invitation de la compétition, le nombre d'arbitres **RECONNUS** nécessaires en fonction du nombre de tireurs inscrits par cercle.

14.2. 1 arbitre pour 3 tireurs inscrits à la même arme ou pour un total de 5 tireurs inscrits dans les différentes armes lors de la même journée.

14.3. 2 arbitres à partir du 9^{ème} inscrit de la même journée

14.4. Arbitres en renfort : Il est recommandé à l'organisateur de prendre les dispositions pour s'assurer le renfort d'arbitres afin de disposer d'un nombre suffisant de ceux-ci pour assurer un déroulement harmonieux de la compétition. La CAL peut assurer, via La Ligue, le relais pour la demande de tels renforts.

14.5. L'organisateur est tenu de traiter décemment tous les arbitres en veillant à ce que ceux-ci reçoivent de quoi se nourrir et à boire tout au long de la compétition

14.6. **Amende en cas d'absence du premier arbitre : 150€. Dans le cas où un deuxième arbitre est nécessaire et néanmoins manquant, le montant de l'amende est de 75€.**

14.7. Les amendes devront être perçues par l'organisateur. Elles seront utilisées par celui-ci pour défrayer un arbitre sollicité par lui.

15. Discipline et sanctions

15.1. *Envers les organisateurs* : en cas de non respect du présent règlement, et sur proposition de la commission sportive de la ligue au C.A., l'épreuve sera retirée du calendrier pendant la saison suivante.

15.2. *Envers les tireurs* (référence : règlement FIE & 7 T120) : en cas de carton noir, voir règlement de la Ligue.

ADDENDUM : CATEGORIE POUSSIN

Dans le cadre du développement d'une pratique sportive adaptée aux enfants, le C.A. de la LFCEB a décidé de supprimer cette catégorie des épreuves comptant pour la coupe de la LFCEB et de ne plus publier de résultats et de classement Poussin.

De plus, pour toutes les organisations de compétitions de jeunes en Communauté Française, qui incluent également des épreuves pour les moins de 10 ans, le C.A. de la L.F.C.E.B. fait les recommandations suivantes :

FORMULE

- 1 ou 2 tours de poule (en fonction du nombre de participants), suivis de poules par niveau.
- Pas de classement à l'issue de la compétition, ni de classement global poussin.
- Répartition dans les poules au premier tour par tirage au sort (décalage par cercle)
- Si possible, tout le monde reçoit quelque chose.

DUREE DES MATCHS ET NOMBRE DE TOUCHES

- Matches de poule : 4 touches et durée maximum de 3 minutes.
- Matches de tableau : 6 touches en 2 reprises de 3 minutes.

DUREE DE L'EPREUVE

- Veiller à respecter une durée de maximum une demi- journée (4 à 5 heures entre l'heure d'arrivée et la fin des rencontres).

ANNEXE : RAPPORT DU DIRECTOIRE TECHNIQUE DE LA COMPETITION
(Une feuille de rapport par journée de compétition)

1	Lieu	
2	Date	
3	Organisateur	
4	Directoire technique	
5	Arme(s) et catégorie(s)	
6	Affichage (horaires, poules, résultats)	
7	Appareils	
8	Matériel de contrôle	
9	Déroulement (heures)	
10	Arbitres	
11	Protocole	

Ligue Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique

12	Radio-TV	
13	Remarques (visite d'une personnalité importante, incidents, accident, contrôle antidopage,...)	
14	Conclusions	
15	Annexe jointes	Dossier de la compétition
		Rapport d'activité des arbitres
		Autre
Date et signature du président du directoire technique		